



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 39

Réunion du mardi 07 mai 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – GODEFROY

VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)

STADE DE LA COULDRE – NNI 78 423 01 02

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir les tests in situ pour effectuer le classement des installations (décennale). Une visite sera programmée dès le retour des tests in situ.

Information communiquée à M. le Maire s/c de M. LASSER du Service des Sports, au et à la C.D.T.I.S. du District des YVELINES.

VILLE DE FLEURY-MEROGIS (91)

STADE LASCOMBE – NNI 91 235 02 01

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir le plan à l'échelle 1/200 avec la position des mâts et la hauteur pour effectuer le classement du stade susnommé.

Information communiquée à M. BARBEAU, Directeur des Services Techniques, des Sports et de la Culture de la Ville de FLEURY MEROGIS.

VILLE DE DUGNY (93)

GYMNASE ALAIN MIMOUN – NNI 93 030 99 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage et des installations le lundi 27 mai 2019 à 14 h 00. Pour assurer à cette visite une efficacité maximale, ce dernier demande de bien vouloir préparer les installations en configuration match, ainsi que le libre accès aux vestiaires et de lui transmettre les documents récents que la Ville de DUGNY aurait en sa possession :

- . plan des vestiaires,
- . plans de l'aire de jeu,
- . certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé,
- . contrat d'entretien de l'éclairage.

Communication de la présente information à M. GRIVOT, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

CLASSEMENT TERRAINS

VILLE DE VERNEUIL L'ETANG (77)

COMPLEXE SPORTIF HENRI BARBERAN – NNI 77 493 01 01

Installations visitées par MM. CHAUVIER et FICHER de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE le 08 avril 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation en 5 jusqu'au 21/01/2029**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE VARENNES/S/SEINE (77)

STADE GUY DEBLOIS – NNI 77 482 01 01

Installations visitées par MM. CHAUVIER et VAN HEESVEIDE de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE le 1^{er} avril 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation en 5 jusqu'au 11/03/2029**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE BOULOGNE BILLANCOURT (92)

STADE PARC BILLANCOURT – NNI 92 012 02 01

Installations visitées par M. MARTIN le 30 avril 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement en niveau FOOT A8SYE jusqu'au 07/05/2029**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

DEMANDE D'AVIS PREALABLE D'UNE INSTALLATION SPORTIVE

VILLE DE JOUY EN JOSAS (78)

STADE JEAN RENAUD – NNI 78 322 01 02

Cette installation était classée au niveau Foot A11 jusqu'au 15/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de **niveau 6 SYE**, **sous réserve du respect du Règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

- . la Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation**.